

# Communiqué de Presse

Mercredi 15 avril 2026

## Rétablissement de l'aide au transport par hélicoptère entre l'île d'Yeu et le continent

Le Département de la Vendée, la Région Pays de la Loire, et la commune de l'Île-d'Yeu ont convenu du rétablissement d'une aide aux passagers empruntant le transport par hélicoptère entre l'île d'Yeu et le continent (aérodrome de Beauvoir-sur-Mer) dans les conditions ci-après.

Cette aide est réservée aux Islais qui disposent de leur résidence principale sur la commune de l'Île d'Yeu, et sur présentation de la « carte insulaire » (bleue) délivrée par la commune de l'île d'Yeu.

Cette aide, qui représentera une réduction totale de 60% dans la limite de 53 € sur le prix du billet, prendra la forme de deux réductions :

- de 30% dans la limite de 26,50 € par le Département ;
- et de 30% dans la limite de 26,50 € par la Région.

Cette aide sera appliquée directement sur le prix de vente du billet par le transporteur Oya Vendée Hélicoptères.

Ce dispositif, qui s'appliquera aux transports effectués à compter du 1er mai 2026, après délibérations des trois collectivités concernées, traduit la volonté commune des trois collectivités de sauvegarder la possibilité pour les Islais de bénéficier – en raison de l'isolement territorial propre à l'île d'Yeu – d'un transport aérien complémentaire au transport maritime, dans le respect des contraintes légales.